

**ARRETE N° 2024-386 - 164 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
avancé - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	<i>Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau avancé - A distance - LU3CL9</i>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE MEUR Nadine
- Madame DENIZOT Camille

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 165 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
avancé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : <i>Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau avancé - LU3CLG</i>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE MEUR Nadine
- Madame DENIZOT Camille

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 166 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
avancé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : <i>Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau avancé - LU3CLL</i>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE MEUR Nadine
- Madame DENIZOT Camille

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglèna JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 167 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 3**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 3 - LU3CLR

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DELIGNON Bénédicte**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame DENEUX Hélène
- Madame LE MEUR Nadine
- Madame DENIZOT Camille

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 168 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 3 - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 3 - A distance - LU3OR9

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame Le Meur Nadine**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame humeau marie
- Monsieur Rehbindler Rehbindler André
-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Méglena JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 169 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 3**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 3 - LU3ORA

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame Le Meur Nadine**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame humeau marie

- Monsieur Rehbindler Rehbindler André

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 170 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Sciences Humaines et Sociales</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Philosophie - LU1PHI

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur SEVERAC Pascal**

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur RENAULT EMMANUEL
- Madame SCHWARTZ Claire

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 171 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION DIU Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier - [Philosophie]**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Sciences Humaines et Sociales</i>
Diplôme d'université	Intitulé : DIU Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier - [Philosophie] - LU5NMP

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur BEAUBOIS Vincent**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame SAUVAGNARGUES Anne
- Madame SCHWARTZ Claire

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 172 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Ethique et société**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Sciences Humaines et Sociales</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Ethique et société - LU9ESO

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur RENAULT EMMANUEL**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HACHE EMILIE
- Monsieur HABER Stéphane

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 173 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Didactique du FLE : principes et notions de base**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Sciences Humaines et Sociales</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Didactique du FLE : principes et notions de base - LU3DFB

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame CLAUDEL Chantal**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame BEILLET Marie

- Madame HELAUDAIS Marion

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 174 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Linguistique Clinique. Approche multimodale de la
communication**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Sciences Humaines et Sociales</i>
Diplôme d'université	Intitulé : <i>Diplôme d'université Linguistique Clinique. Approche multimodale de la communication - LU4LCC</i>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame BOGLIOTI Caroline**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HEIDLMAJR Karin

- Madame LACHERET Anne

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le vendredi 17 janvier 2025

 Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 175 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : <i>Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 1 - LC9PLF</i>

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame FOUCAUT Charlotte**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania
- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le mardi 4 février 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglèna JELEVA



**ARRETE N° 2024-386 - 176 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 2 - LC9PLF

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame FOUCAUT Charlotte**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania
- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le mardi 4 février 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA




**ARRETE N° 2024-386 - 177 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) - Semestre
1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	<i>Arts, Lettres, Langues</i>
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) - Semestre 1 - LU1FA2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HEIMBURGER Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame GANDOULY Claire

- Madame FOUCAUT Charlotte

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice Liza MERY de l'UFR PHILLIA, la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le mardi 4 février 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA

